



La politique marocaine en matière d'investissement

Souraya Ouali
25 juin 2007



Investir au Maroc

Politique nationale en matière d'investissement

- Amélioration du cadre de l'investissement privé grâce aux réformes de l'environnement des affaires
- Réformes, dans l'ensemble conformes aux engagements internationaux du Maroc et offrent aux investissements étrangers un cadre juridique répondant aux standards internationaux
- Réformes porteuses d'événements et d'initiatives ouvrant un large chantier d'initiatives économiques très probantes prédisposant le Maroc à une meilleure ouverture sur le marché international
- Modifications structurelles du tissu productif marocain du fait d'adoption de nouvelles stratégies de développement
- Faire de l'investissement étranger un support stratégique de la croissance économique et de soutien au processus d'investissement national et de développement économique et social

I - Principales mesures prises en vue d'améliorer l'attractivité du Royaume

Au niveau interne

- Réforme du cadre juridique des affaires
- Modernisation du cadre institutionnel
- Mesures d'ordre économique

Au niveau international

- Les accords de promotion et de protection des investissements «APPI»
- Les conventions de non doubles imposition «CNDI»
- Les accords de libre échange «ALE»

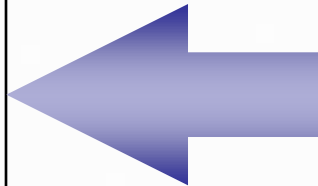
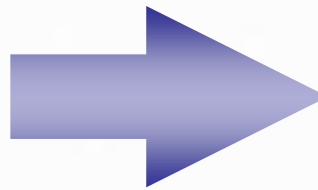
II. Les stratégies sectorielles

- Le plan émergence
- Stratégie 2010

Principales mesures prises pour améliorer l'attractivité du Royaume

Au niveau interne

- Réforme du cadre juridique des affaires
- Modernisation du Cadre institutionnel
- Réformes sur le plan économiques



Au niveau international

- Les accords de promotion et de protection des investissements «APPI»
- Les conventions de non double imposition «CNDI»
- Les accords de libre échange «ALE»

Reforme du cadre juridique des affaires

Les réformes s'inscrivent dans la double logique de la libéralisation de l'économie marocaine et sa modernisation :

- Abrogation de la loi sur la marocanisation en 1993
- Promulgation de la charte de l'investissement non discriminatoire pour les étrangers

Refonte et modernisation de nombreux textes juridiques dans lesquels évoluent les entreprises :

- Nouvelle loi du commerce extérieur compatible avec les obligations du GATT, un nouveau code de commerce, droit des sociétés, propriété industrielle et intellectuelle, code des douanes, code de travail, code des marchés publics, code de procédure civile, nouveaux codes des assurances et des Impôts...etc.

Adoption de nouvelles législations comblant le vide juridique dans certains domaines :

- Loi sur la liberté des prix et de la concurrence, mise en place des tribunaux de commerce, loi sur les GIE, loi sur la gestion déléguée instaurant un partenariat public/privé en matière de gestion de service, la loi sur le capital risque, la loi sur la gestion des déchets ...

Modernisation du cadre institutionnel

Mise en place d'un cadre institutionnel au service de l'investisseur constitué de:

- Direction des investissements
- Centres régionaux de l'investissement
- Commission des investissements
- Comité national de simplification des procédures liées à l'investissement
"CNPI"

Promotion du Maroc

- **Entreprendre des campagnes de communication ciblées auprès des investisseurs étrangers sur les opportunités régionales et sectorielles d'investissement**
- **Organiser et/ou participer à toute manifestation promotionnelle**
- **Initier et entretenir des relations de coopération sur le plan bilatéral et multilatéral**

Veille Stratégique

- **Observer et étudier l'environnement national et international de l'investissement (Création d'une cellule de veille stratégique)**
- **Proposer toute mesure d'ordre législatif ou réglementaire pour améliorer le climat et les conditions d'accueil des investisseurs**
- **Participer à la négociation des accords bilatéraux et multilatéraux relatifs à la garantie des investissements**

Accueil et Orientation

- **Mettre à la disposition des investisseurs étrangers toute information relative au potentiel d'investissement**
- **Orienter les investisseurs étrangers vers des activités porteuses par région économique et par secteur**
- **Présenter les atouts et les caractéristiques du Maroc en termes d'implantation : cadre juridique, économique, aides de l'Etat...**

Orientation de l'action promotionnelle

➤ **Approche promotionnelle basée sur un ciblage à la fois des secteurs, des régions et des investisseurs:**

➤ **Stratégie compétitive vis-à-vis des pays concurrents**

➤ **Valoriser l'avantage de proximité**

➤ **Favoriser la conclusion d'opérations de partenariat**

➤ **Favoriser les investissements des firmes multinationales**

Objectif à court terme: consolider et fidéliser l'existant:

- **Secteurs d'excellence**
- **Investisseurs nationaux et étrangers**
- **Marchés d'exportation**

Objectif à à moyen terme: opérer une triple diversification:

- **Diversification sectorielle : vers les secteurs de grande valeur ajoutée**
- **Diversification fonctionnelle : de l'industrie au tertiaire**
- **Diversification des partenariats: orientation vers les pays émetteurs des IED et des flux commerciaux**

Pays cibles

- **Pays traditionnels:** UE (France, Espagne etc..)
- **Pays arabes et du Maghreb**
- **Les plus forts émetteurs des IED ou plus grands marchés d'importations** (USA, Japon, Chine etc..)

Secteurs cibles

- **Secteurs traditionnels:**
renforcer les pôles d'excellence (textile, agroalimentaire, tourisme, industrie chimique et parachimique etc..)
- **Secteurs innovants:**
l'aéronautique, automobile, électronique, télécom, services , offshoring etc...

Les Centres Régionaux de l'investissement « CRI »

Nombre : 16 CRI couvrant les 16 régions du Maroc et placés sous l'autorité des Walis de régions

Organisation :

- Aide à la création des entreprises (Guichet d'aide à la création d'entreprises)
- Aide aux investisseurs (Guichet d'aide aux investisseurs)




Mission : 3 principales Missions

- Constituer le seul point de contact dans leur région pour la création de sociétés
- instruire les projets d'investissement inférieurs à 200 Mdhs (20 M Euro)
- Procurer des conseils et une aide aux entreprises souhaitant faire de nouveaux investissements
- Promouvoir leurs régions en tant que destinations pour les nouveaux investissements

Commission des Investissements

Une instance de recours et d'arbitrage présidée par le Premier ministre

Missions:

-  **Statuer sur les blocages à la réalisation de tout projet d'investissement**
-  **Approuver les projets d'investissement dans le cadre du régime conventionnel :**
Projets qui nécessitent la contribution financière de l'État ainsi que les autres types de conventions et de contrats d'investissement qui lient l'État aux investisseurs
-  **Mettre en œuvre toutes les mesures tendant à améliorer l'environnement des investissements au Maroc**

Bilan de la Commission des Investissements

	1999	2003	2004	2005	2006
Nombre de projets	7	53	51	47	75
Montant d'investissement En milliards de dhs	7.3	12.1	16.8	20	61.9
Nombre d'emploi	7.320	14.569	8450	15443	30.703

Comité national de simplification des procédures liées à l'investissement

Objectifs :

Harmoniser les procédures

Modélisation des procédures :

organisation de la procédure, formulaire, liste de pièces justificatives, présentation du dossier d'investissement, modèles types (PV de commission, projet d'arrêté, etc.)

- ➡ **Modification des textes juridiques, abrogation des notes et circulaires internes**

Alléger les démarches administratives

Mettre fin à la :

- multiplicité des interlocuteurs = CRI interlocuteur unique pour l'investisseur (CRI)
- redondance des informations demandées = 1 format de présentation du dossier
- cumul des délais de traitement des dossiers = Des délais de traitement raccourcis et connus de tous

- ➡ **Partage de l'information entre les administrations impliquées**

Moyen :

Mise en place du Manuel des procédures

Manuel des procédures liées à l'investissement en 3 versions arabe, anglaise et française téléchargeable sur l'adresse URL:

www.manueldesprocedures.com + version serveur vocal

Adhésion en 1993 aux dispositions de l'article VIII des statuts du FMI portant convertibilité du dirham



Démantèlement des restrictions se traduisant par l'assouplissement de la réglementation des changes et des procédures douanières

La libéralisation du commerce extérieur



Dynamisation des flux commerciaux entre le Maroc et ses partenaires

La nouvelle réglementation des changes



Convertibilité intégrale des opérations en capital des investisseurs étrangers, transfert et rapatriement des bénéfices

La réforme du marché financier et du secteur bancaire



Marché moderne de capitaux apte à approvisionner les sociétés marocaines en capital et ouvert aux investissements étrangers. (Des 21 banques, 7 appartiennent à l'Etat, les autres au privé)

Révision de la loi sur la privatisation de manière à en faire un instrument de politique économique



Impact assez positif sur les investissements directs étrangers, la libéralisation des secteurs concernés et la dynamisation du marché financier

Renforcement de la politique de mise à niveau de l'économie marocaine à partir de 1996



Financements bancaires diversifiés : prise de participation, financement de l'investissement à moyen terme, de Promotion des exportations, Fonds spécifiques à certains secteurs

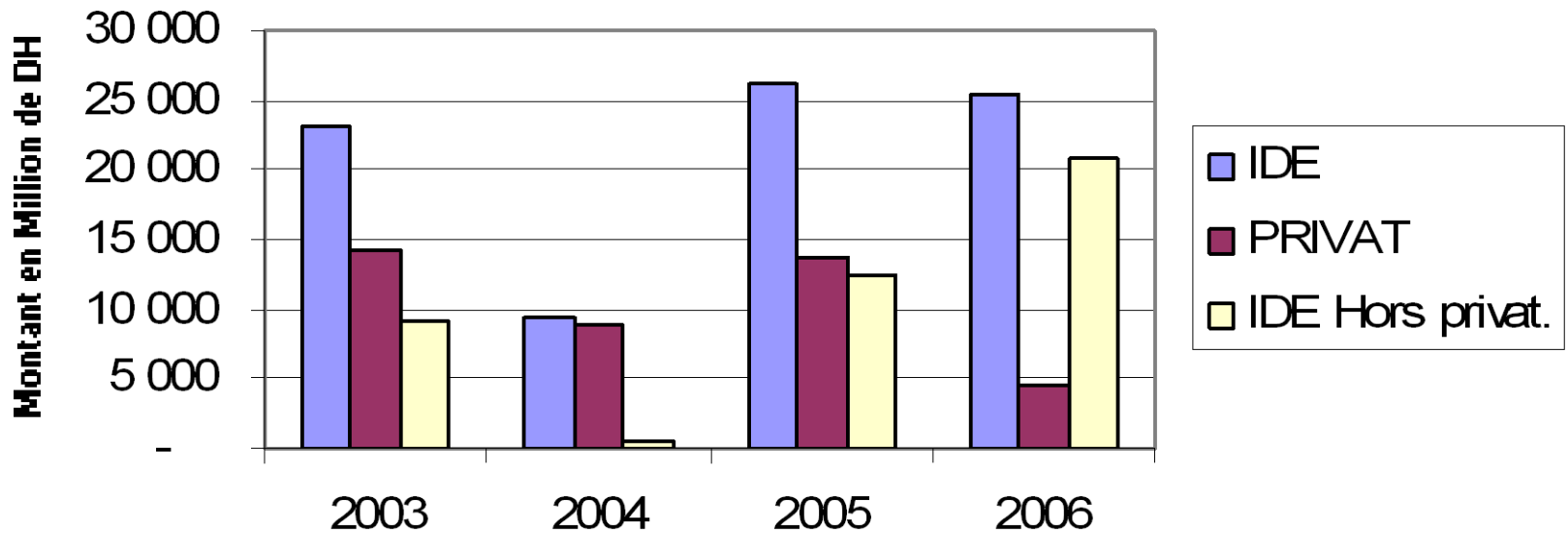
Stabilité macro économique

	2002	2003	2004	2005	2006
Taux de croissance	3.2%	5.5%	4.2%	1.7%	8%
Inflation	2.8%	2.8%	1.2%	1.5%	3.3%
Déficit Budgétaire	- 4.3%	- 3.5%	- 3.4%	- 4.4%	-2.7%
Dette externe (% du PIB)	31.9%	26.4%	23.1%	22.2%	19.9%
Réserve en devise	10 mois	11 mois	11 mois	11 mois	20 milliards\$ U.S
IDE (millionq US \$) UNCTAD data base	428	2.279	1.069,80	2.964,10	—

Flux Réels des IDE

Source: Office des Changes

2003- 2006



Notation du Maroc

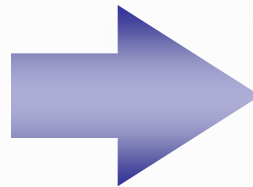
Notation de la dette souveraine	Description	2007
Moody's	Ratios de l'endettement du gouvernement	Ba1
	Dette à long terme en devises	BB+
Standard & poor's	La note en devise : niveau « Investment grade »	BBB-
	Monnaie locale	IDR
Fitch Rating	Note de plafond souverain	BBB
	Note à court terme : dettes de moins d'un an	BBB

Les accords de protection et de promotion de l'investissement

61 APPI signés selon le modèle de l'OCDE

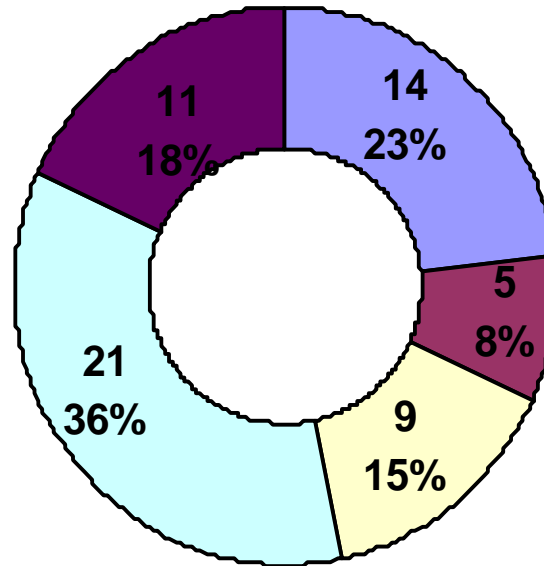
■ Ces APPI reflètent le degré de libéralisation, de protection et de garantie offerts aux investisseurs

■ Adoption d'une définition large du terme investissement basé sur l'élément « actifs » incluant:



- Investissement direct et de portefeuille, propriété intellectuelle, concessions ...
- L'octroi du TN et de la NPF
- Expropriation uniquement pour raison d'utilité publique avec paiement d'une indemnité prompte et adéquate
- Libre transfert des investissements, des revenus
- Règlement de différends : recours selon le choix de l'investisseur aux tribunaux internes ou à l'arbitrage international (CIRDI ou tribunal ad hoc CNUCDI)
- Application de l'APPI avant et après son entrée en vigueur

Répartition géographique d'APPI signés par le Maroc



■ AFRIQUE ■ AMERIQUE ■ ASIE ■ EUROPE ■ PAYS ARABES

Les Conventions de non double imposition « CNDI »

50 CNDI signées selon le modèle de l'OCDE

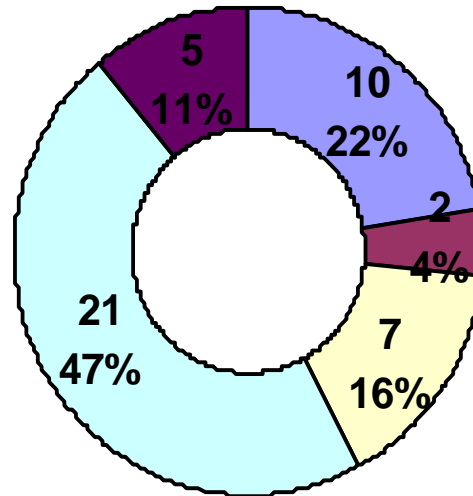
Octroi des avantages et de garanties aux investisseurs

- **Règlement conventionnel des contentieux par une procédure amiable**
- **Résolution des problèmes d'application ou d'interprétation**
- **Interdiction de la discrimination fiscale entre investisseurs nationaux et étrangers (sur la base du critère de la nationalité).**

Élimination de la double imposition internationale

- **L'imposition partagée** : en l'absence d'imposition exclusive à un Etat, l'Etat de résidence procède à l'imputation de l'impôt acquitté à la source sur les revenus et les capitaux dans les cas suivants :
 - ✓ **les bénéfices des entreprises disposant d'un établissement stable**
 - ✓ **les revenus professionnels et d'autres activités à caractère indépendant**
 - ✓ **les revenus provenant de biens immobiliers**
 - ✓ **les rémunérations des dirigeants de sociétés, des artistes et sportifs**
 - ✓ **les dividendes, intérêts et redevances retenue à la source aux taux réduits qui varient de 5 % à 25 %**

Répartition géographique des conventions de non double imposition en vigueur



■ Afrique

■ Amérique

■ Asie

■ Europe

■ Pays arabes

Les ALE offrent au Maroc la possibilité de se positionner en tant que principale plate-forme d'exportation au Sud de la Méditerranée

Accord avec l'UE

Signé en 1996, entré en vigueur en 2000

Accord avec l'AELE

Signé en 1997, entré en vigueur en 2000

✿ Des ALE commerciaux par excellence

✿ Les investissements y occupent une place secondaire

✿ Les parties signataires manifestent leur attention de promouvoir les investissements

Accord d'Agadir

Signé avec l'Égypte, Jordanie et Tunisie en 1996

Accord avec la Turquie en 2004

Signé en 2004, entré en vigueur en 2006

L'ALE avec les Etats-Unis en 2004, entrée en vigueur en 2006

- ALE Maroc/ Etats-Unis a une dimension globale, il couvre plusieurs domaines y compris l'investissement
- Adoption de l'approche de la liste négative
- Le Maroc a veillé au respect :
 - des engagements pris par le Maroc dans le cadre des différentes instances régionales et multilatérales
 - de la politique d'ouverture poursuivie par le Maroc pour promouvoir l'investissement étranger
- Le chapitre «investissement» reprend les dispositions des APPI (égalité de traitement des investisseurs et de leurs investissements «TN et NPF», garantie et sécurité des investissements, garantie de transfert des revenus, règlement des différends (amiable + arbitrage) etc.



المملكة المغربية
→ ومودة



GOUVERNEMENT DU
ROYAUME DU MAROC

NOUVELLES POLITIQUES SECTORIELLES



Investir au Maroc

Tourisme

- **Le plan horizon 2010** : Vise la mise en place des capacités nécessaires pour accueillir 10 millions de touristes à l'horizon 2010
- **Vision 2020** : Un nouveau contrat programme devrait être conclu en 2010, en capitalisant sur les enseignements tirés de l'expérience des dernières années

Artisanat

- **La vision 2015** : vise à mettre en valeur les aspects artistiques et culturels de ses produits

Industrie

- **Le plan Emergence** : vise la mise en valeurs des métiers dans lesquels le Maroc dispose d'avantages comparatifs

Vision 2010

Objectifs clairs et chiffrés

- En matière d'arrivées touristiques: atteindre 10 millions de touristes, dont 7 millions de touristes internationaux en 2006 (contre 6,5M en 2005)
- Investissements: atteindre 8 à 9 milliards €, (aménagement des nouvelles stations balnéaires, infrastructures, hôtellerie et animation)
- Recettes: atteindre 48 milliards € de recettes en devises
- Emploi: 600.000 emplois nouveaux seront créés
- Contribution du tourisme au PIB: progression en moyenne annuelle de 8.5%, ce qui la porterait à près de 20% à l'horizon 2010.

Vision 2010 : les six grands chantiers

s'articule autour de 6 chantiers fondamentaux, de véritables leviers opérationnels
Ces chantiers se rapportent au Produit, à la Formation, à l'Aérien, au Marketing et à la Communication, à l'Environnement Touristique et à l'Organisation Institutionnelle

Plan Azur

6 stations touristiques balnéaires portent sur 3.000 ha et un investissement de 4 Mds d'euro. Sur les 6 stations, 5 ont déjà été concédées:

- **Station de Saïdia** : (Fadesa, 12 milliards de Dhs, 6713ha, 17.000 lits)
ouverture de la 1ère unité hôtelière début 2007
- **Lixus (Larache)** : (Thomas & Piron, 6 milliards de Dhs, 461 ha, 12.000 lits)
ouverture de la 1ère unité hôtelière août 2009
- **Mazagan (El Jadida)** : (Kezner, 6,3 milliards de Dhs, 504 ha, 3.700 lits)
ouverture de la 1ère unité hôtelière août 2009
- **Mogador (Essaouira)** : (Thomas & Piron + Accor, 6,8 milliards de Dhs , 580 ha, 6.800 lits)
ouverture de la 1ère unité hôtelière août 2009
- **Taghazout (Agadir)** : (Colony Capital, 20milliards de Dhs 620 ha, 24.000 lits)
ouverture de la 1ère unité hôtelière août 2009
- **Plage Blanche (Guelmim)** :(négociation en cours avec Fadesa 525 ha, 10 milliards de dhs, 19.500 lits)
ouverture de la 1ère unité hôtelière juillet 2012

Transport aérien

- La vision 2010 du secteur du Tourisme engendre une série d'enjeux pour le secteur du transport aérien
- Politique de libéralisation du secteur du transport aérien (2004) et d'ouverture cadrée du ciel marocain (signature de l'accord de l'Open Sky fin 2006):

Le secteur du transport aérien a connu des mutations:

■ Sur le plan des opérateurs:

Renforcement du pavillon national par 2 nouvelles compagnies aériennes low cost (Atlas blue et Jet 4 you)

■ Sur le plan de la demande:

Augmentation du trafic aérien international (de 5,2 millions de passagers en 2003, à 8,5 millions de passagers en 2006, soit +60% en 3 ans

■ Sur le plan de l'offre:

- une offre internationale de 850 vols par semaine en 2006 contre 560 vols par semaine en 2003
- 22 nouvelles compagnies aériennes ont fait leur entrée dans le ciel marocain en 2006 grâce à une réduction des frais aéroportuaires.

La vision 2015

- Contrat-programme sur la prochaine décennie engageant les acteurs publics et privés pour l'émergence du secteur de l'artisanat
- Création de 117.000 postes d'emploi
- Augmentation de la production annuelle du secteur de 10 milliards de dirhams à 24 milliards
- Amélioration du niveau des exportations annuelles de l'artisanat, qui passeront de 700 millions de DH à 7 milliards
- Structuré en 6 filières :
 - la décoration, la bijouterie, l'ameublement, l'habillement, l'architecture et les produits du terroir

Plan Emergence

Stratégie industrielle pour chacun des sept métiers mondiaux du Maroc pour les 10 ans à venir :

Le programme s'articule autour de deux axes :

- Créer de la richesse, donc de l'emploi et de la croissance
- Développer des activités exportatrices à haute valeur ajoutée

Le plan émergence devrait générer sur les 10 prochaines années :

- 9 milliards d'€ de PIB supplémentaire, Soit 1.6 point de croissance en plus par an
- Aboutir à la création de 440.000 emplois
- Et réduire de moitié le déficit commercial

Plan Emergence : Offshoring

- ➔ C.A: 1,5 Mds d'euro, 100,000 emplois
- ➔ Offrir des sites clés en main : Zones Casashore et Technopolis (Rabat)
- ➔ Marchés ciblés: France et Espagne

La mise en œuvre:

- ➔ Des programme de formation dédiés
 - Formation de plus de 20.000 personnes pour 2008
 - Initiative de 10.000 ingénieurs par an à l'horizon 2010

Plan Emergence : Secteur Automobile

Un secteur porteur déjà développé au Maroc.

Objectif :

- Se positionner sur la fabrication de composants,
- Sur les 3000 pièces qui constituent une voiture, le Maroc peut raisonnablement se positionner sur 300 d'entre elles, à fournir aux 28 sites d'assemblage répertoriés en Espagne, au Portugal et en France, soit à trois jours de navigation du Maroc

Un potentiel important :

- un chiffre d'affaires additionnel de 7 milliards de DH et 40 000 emplois nouveaux en dix ans.

La mise en œuvre:

- le gouvernement a retenu l'idée d'une cité dédiée aux industries automobiles, baptisée «Automotive City», qui sera probablement implantée dans le Nord à proximité du port Tanger-Méditerranée et de Tanger Free Zone (TFZ).

Plan Emergence : Secteur Aéronautique

- ➔ 30 entreprises, sont déjà installées, comme Safran, Souriau, Sefcam, Piston, Dion, EADS, et une dizaine en cours d'installation, dont Creuzet et Indraero
- ➔ Ces entreprises emploient aujourd'hui près de 2200 personnes et génèrent un chiffre d'affaires d'environ 600 MDH

Le plan Emergence table sur :

- ➔ Chiffre d'affaires additionnel de 4 milliards de DH
- ➔ *12 000 emplois d'ici 10 ans*
- ➔ *5 000 clients mondiaux potentiels dans l'électronique*
- ➔ 30 entreprises installées : Safran, Souriau, Sefcam, Creuzet etc.

Plan Emergence : **Électronique de spécialité:**

- ➔ Le Maroc peut se positionner sur les composants plus sophistiqués, aux appareillages embarqués pour l'aviation, l'automobile, et l'électronique à usage médical, ou encore celle destinée à la défense

Site dédié:

- ➔ Portera le nom d'«Electronic City» localisé du côté de Tangier Free Zone

Le plan Emergence table sur :

- ➔ Chiffre d'affaires prévisionnel additionnel d'au moins 5 milliards de DH dans dix ans
et création de 11000 emplois

Plan Emergence Agroalimentaire

Emergence propose une ossature bâtie autour de quatre pôles agro-industriels :

- ➔ le bipôle Meknès-Fès,
- ➔ le pôle du Gharb,
- ➔ le pôle Oriental
- ➔ et le pôle agro-technologique de Souss-Massa-Draâ.

Le plan Emergence a retenu trois axes principaux.

- ➔ Le premier concerne les filières existantes et à fort potentiel comme les maraîchages, les condiments, les herbes et épices et les petits fruits.
- ➔ Le deuxième axe, en revanche, propose le positionnement du Maroc sur de nouvelles filières en forte croissance comme la transformation des produits «bio» et les plats cuisinés.
- ➔ Une relance plus agressive sur des filières traditionnelles du Maroc comme l'olive, l'huile d'olive, l'huile d'argan et le jus d'orange de qualité supérieure.

Le plan Emergence table sur :

- ➔ Un chiffre d'affaires supplémentaire de 4 milliards de DH et générer 16 000 emplois

Plan Emergence

Produits de la mer et le textile

**les seuls secteurs où le Maroc se démarque nettement de ses concurrents,
premiers exportateurs de l'économie marocaine.**



Merci



Investir au Maroc